

**ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2026
DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION
DES PAYS DE LA LOIRE**

DELIBERATION N°2026–142

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET TERRITORIAL DE LA CMA DE REGION DES PAYS DE LA LOIRE**

Les membres de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire, réunis en Assemblée générale le 22 juin 2026,

VU le Code de l'artisanat,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire,

PRENANT ACTE du rapport de la Commission du développement économique et territorial en date du 27/01/2026,

DÉCIDENT

- ⇒ D'approuver les travaux de la Commission du développement économique et territorial, sur la base du rapport remis aux membres de l'Assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité
Fait à Sainte Luce sur Loire, le 22 juin 2026
Le Président de la CMAR des Pays de la Loire



Joël FOURNY